

Prescriptions obligatoires sur les émissions de CO₂ des voitures de tourisme

Berne, août 2009. Dans le message sur la révision de la Loi sur le CO₂ que le Conseil fédéral a adopté, de nouvelles prescriptions sur les émissions de CO₂ des voitures de tourisme sont annoncées.

auto-suisse se battra pour que ces prescriptions prennent suffisamment en considération les particularités suisses. En raison du prix du diesel relativement élevé par rapport au prix de l'essence, notre pays connaît par exemple une part de véhicules diesel nettement plus faible que l'UE. La part des véhicules 4x4 est aussi sensiblement plus élevée en Suisse que dans les autres pays européens en raison de sa topographie accidentée et des exceptions aux chaînes obligatoires dont bénéficient ces véhicules. auto-suisse pense par conséquent que l'introduction de ces prescriptions doit être reportée d'au moins 5 ans par rapport à l'UE.

Selon le message du Conseil fédéral, les modifications de la Loi sur le CO₂ relatives aux véhicules doivent être intégrés dans le message sur «l'initiative populaire pour des véhicules plus respectueux des personnes» (initiative anti-4x4) en tant que contre-projet indirect. auto-suisse combat résolument cette idée car les deux thèmes ne sont liés que très indirectement.

Pour tout renseignement complémentaire, prière de contacter:

Andreas Burgener
Directeur

Tél: 031 306 65 65
E-Mail: a.burgener@auto-schweiz.ch